

DEPARTEMENT DE
SEINE ET MARNE

VILLE DE VILLEPARISIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 23 JUIN 2026



L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de VILLEPARISIS, légalement convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Frédéric BOUCHE, Maire.



Nombre de membres en exercice	35
Membres présents	30
Membres représentés	5
Membre absent	0
Secrétaire de séance	Anne-Marie PETITPEZ
Date de la convocation des conseillers	17 Juin 2026
Date de l'affichage de la convocation	17 Juin 2026



PRÉSENTS :

Madame Caroline DIGARD, Monsieur Stéphane PAVILLON, Madame Stéphanie RUSSO, Madame Stéphanie DEVAUX, Monsieur Cyrille GUILBERT, Madame Laura STRULOVICI, Monsieur Michel COULANGES, Monsieur Gabriel GREZE, **Maires Adjoints.**

Monsieur Rachid BENYAHIA, Madame Nassera ZOUBIR, Monsieur Gérard CHOLLET; Madame Aïcha MARTINEZ DE MURGUIA, Monsieur Amïn BOUHALLOUFA, Madame Patricia DHOTEL, Monsieur Marc GRANET, Madame Nathalie DACHICOURT, Monsieur Pascal GIACOMEL, Madame Maria ALVES, Monsieur Serge DOMINGUES, Madame Anne-Marie PETITPEZ, Monsieur Dominique DI PONIO, Madame Nathalie BONNAFFÉ, Monsieur Vincent CAMUS, Madame Achata TRAORÉ, Monsieur Claude SICRE DE FONTBRUNE, Madame Priscillia BRACH, Monsieur Pierre HAGOT, Madame Emma ABREU, Madame Clémence CHAMOUSSET, **Conseillers Municipaux.,**

POUVOIRS :

Monsieur Alain GOREZ donne pouvoir à Monsieur Pascal GIACOMEL
Monsieur Daniel ARNOUD donne pouvoir à Monsieur Michel COULANGES
Madame Sandrine CHAMBARETAUD donne pouvoir à Madame Caroline DIGARD
Madame Anissa TRIKI donne pouvoir à Monsieur Vincent CAMUS
Monsieur Hassan FERE donne pouvoir à Madame Clémence CHAMOUSSET

OBJET : Abrogation de la délibération n°2026-36/03-28 en date du 30 mars 2026 - Désignation des représentants du Conseil municipal au sein de la CLECT de la Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment l'article L.2121-33,
Vu le Code général des impôts et notamment l'article 1609 nonies C relatif à la Commission Locale d'Évaluation des Transferts de Charges (CLECT) ;
Vu la délibération du conseil municipal n°2026-36/03-28 en date du 30 mars 2026 relative à la désignation des représentants du conseil municipal de la commune de VILLEPARISIS au sein de Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT)
Vu la délibération du conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France n°26.067 en date du 16 avril 2026, relative à la création et la détermination de la composition de la Commission Locale d'Évaluation des Transferts de Charges (CLECT)
Vu l'avis de la commission des finances en date du 15 juin 2026,
Considérant que cette désignation est intervenue avant l'installation de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) du Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération Roissy Pays de France;
Considérant qu'il convient, en conséquence, de procéder à une nouvelle désignation afin de sécuriser juridiquement la représentation de la commune au sein de cette instance,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire

DÉLIBÈRE

Article 1^{er} :

ABROGE La délibération n°2026-36/03-28 du 30 mars 2026 relative à la désignation des représentants de la commune au sein de la Commission Locale d'Évaluation des Transferts de Charges (CLECT)

Article 2

DÉSIGNE pour représenter la commune de Villeparisis au sein de la Commission Locale d'Évaluation des Transferts de Charges (CLECT) de la Communauté d'agglomération Roissy Pays de France :

- Représentant titulaire : Pascal GIACOMEL
- Représentant suppléant : Maria ALVES

Article 3

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération dont ampliation sera adressée au Sous-Préfet de Meaux, au Trésorier Principal et inscrite au recueil des actes administratifs.
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de MELUN, dans un délai de deux mois à compter de sa publication par le représentant de l'Etat.

Adopté après le vote suivant :

35 votants dont 5 pouvoirs

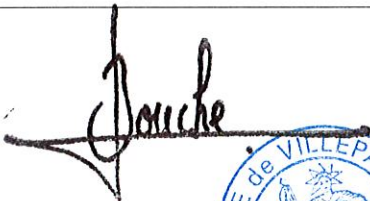
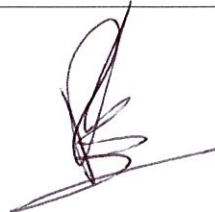
32 pour dont 5 pouvoirs (Groupe majoritaire « Villeparisis avec Vous » et Unis pour Villeparisis)

3 abstention (Tout devient Possible)

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

AU REGISTRE SUIVENT LES SIGNATURES.

POUR EXTRAIT CONFORME EN MAIRIE.

Signature 	Signature 
Frédéric BOUCHE Maire	Anne-Marie PETITPEZ Secrétaire de séance

Accusé de réception en préfecture
077-217705144-20260625-26_12741-DE
Date de télétransmission : 25/06/2026
Date de réception préfecture : 25/06/2026